

Intégration V/S identité : le cas de l'éducation

Marisa Ángela Guzmán Munita
Université Santiago du Chili

Traduction : *Marisa Guzmán*

Résumé : *Malgré les politiques et les lois de l'État du Chili, une brèche est encore perceptible entre deux réalités qu'on nommerait « développer la nation » ou « respecter la diversité culturelle ». Si on les interrogeait, il est probable qu'aucun citoyen ne se déclarerait contre le progrès associé aux politiques économiques, idée que nous partageons nous mêmes, parce que nous croyons que ce n'est pas en freinant ce développement qu'on résout les problèmes sociaux. Le fait est que nous ne pouvons pas rester impassibles face à la situation observée, et qui concerne une sorte d'extermination programmée, progressive et irréversible de ceux qui, parce qu'ils constituent une minorité ne sont pas considérés dans ce processus : les peuples originaires du Chili.*

Par-delà une intégration dans notre société, on a entamé le processus de "chilenisation" des communautés indigènes qui survivent. Malgré les efforts que celles-ci font pour maintenir leurs traditions et autonomie, elles finissent par faire partie d'une culture qui ne montre pas un réel souci pour les reconnaître à l'intérieur de son système. Le but de ce travail est d'étudier quelles sont les possibilités d'intégration réelle que la société chilienne offre aux cultures indigènes à travers l'éducation. À cet effet, nos objectifs sont les suivants : Objectif Général : Visualiser le problème de l'intégration des cultures indigènes dans la société chilienne à travers le système éducatif national. ()Objectif Spécifique: Connaître les principes sur lesquels se fonde le respect à la diversité culturelle dans le discours de la Réforme(**). Nous chercherons tout spécialement à voir s'il existe des impropriétés entre ce discours "intégrationniste" et le respect à la diversité culturelle.*

Intégration Indigène et Éducation

L'éducation a fortement incarné le problème de l'acceptation et/ou du rejet du monde indigène. Loin d'avoir été érigée comme un élément intégrateur, l'éducation a été un élément qui a creusé la brèche entre les peuples originels et le reste de la population¹. Au Chili, l'agent régulateur et planificateur du système éducatif est le Ministère de l'Éducation - Mineduc-, et c'est lui qui nous permet de repérer les horizons conceptuels qui rendent compte de ce que l'État idéalement propose pour le développement du pays, tant en termes de quantité que de qualité. De même, c'est le Pouvoir Exécutif qui conçoit l'Éducation comme le seul moyen possible de progresser et se développer, pour former des individus, qui, quoique différents entre eux, partagent des principes fondamentalement semblables et nécessaires pour produire une identité de groupe. Alors, comment cette éducation égalitaire pourrait-elle se transformer pour devenir le pire ennemi des cultures des aborigènes ? Parce que même si cela paraît paradoxal, c'est ce même schéma d'uniformité éducationnelle qui ne respecte pas les différences.

Les peuples originels vécurent ici avant nous, avec leurs valeurs et identité

propres. Nous ne devons ni méconnaître ni oublier ce fait. Il est important de leur offrir une reconnaissance véritable, et non seulement faite de bonnes intentions et de bons discours. Bien que déjà en 1972 on ait créé une loi qui reconnaissait l'éducation bilingue et interculturelle, les circonstances historiques dans lesquelles a été impliqué le pays, a eu pour conséquences que cette loi n'aboutisse pas. Il a fallu attendre presque deux décennies pour qu'avec l'avènement de la démocratie on redonne de l'importance à cette question.

L'intégration culturelle nous pose un défi intéressant : comment parvenir à un sentiment d'appartenance à une Communauté sociale alors que celle-ci est plongée dans d'intenses processus de développement, de modernisation et de globalisation. A n'en pas douter, nous vivons dans une culture soumise à des transformations rapides. Mais en remarquant comment on a historiquement traité la question de la coexistence avec les groupes ethniques, nous nous rendons compte que les positions ont été extrêmes. Parfois, la discussion a gravité autour de positions de croissance économique qui voient l'indigène comme un obstacle au progrès, et tantôt autour de groupes plus conservateurs qui souhaitent les maintenir en leur « état original » en les requant si possible dans des *ghettos*. Bien que ce ne soit pas une discussion de solution facile, nous croyons que nous sommes aujourd'hui en mesure d'écarter ces deux polarisations.

La Réforme Éducationnelle et l'Éducation Interculturelle Bilingue²

Un des sujets qui a toujours préoccupé les gouvernements, est celui de l'éducation. Tout le monde reconnaît le rôle que celle-ci occupe dans la vie des personnes, dans la société et dans la construction d'un pays. Étant donné cette importance, on a accueilli avec beaucoup d'expectation le résultat de longs débats autour de la qualité de l'Éducation, cela s'étant concrétisé dans une Réforme Éducationnelle, propulsée en 1996, et dont les axes étaient l'amélioration de la qualité et de l'équité en matière d'éducation.

Actuellement, le « *Défi de la Réforme : Davantage de Qualité dans l'Éducation* » constitue l'orientation de la politique éducative pour la période comprise entre le 2003-2006. L'équité, l'incorporation de meilleurs contenus, l'éducation intégrale et la pédagogie pour l'apprentissage, sont seulement certains des sujets qu'elle évoque.

En rappelant que l'éducation réaffirme le sens d'appartenance identitaire, il s'avère intéressant d'observer ce que deviennent les ethnies, car bien que ses membres accèdent à l'enseignement, ils le font au détriment de leur propre culture, celle-ci devant être subordonnée à celle qui est dominante. Quand nous parlons de cultures originelles, il est nécessaire de préciser quelques données. D'après le dernier recensement, huit groupes ethniques survivent encore dans notre pays³, ce qui représente actuellement 4,6% du total de la population chilienne, le plus grand groupe étant constitué par les Mapuches. Leur nombre s'élève à 604.349 sur le territoire national, dont approximativement un tiers se concentre dans la ville de Santiago.

C'est précisément la densité démographique des mapuches qui nous conduit à observer comment se développe le programme interculturel bilingue, puisque malgré le fait que la Réforme accorde une certaine liberté pour que les établissements éducationnels arrivent à une adéquation de leurs programmes par rapport à ce qui constitue leur contexte particulier, ce processus est étroitement lié à un rapport proportionnel à la densité démographique, qui, si elle n'est pas suffisante, exclut ces groupes⁴. Pour comprendre la portée du terme d'*interculturalité*, nous voudrions reprendre la définition qu'en donne un expert en la matière :

« C'est une nouvelle analyse paradigmatique dans la salle de classe, qui assume des stratégies cognitives de contact, de communication et d'articulation symbolique entre une connaissance traditionnelle

*de l'élève, qui incorpore ses nécessités et ses intérêts, d'une part, et d'autre part une nouvelle reconnaissance qui provient de sources non traditionnelles, médiatisées par un modèle pédagogique sensiblement ouvert aux caractéristiques du développement de la Communauté où est située l'école ».*⁵

Cela doit donc être compris comme la rencontre qui se produit entre une culture dominante et une culture autochtone qui sont inter reliées à l'intérieur d'un système qui couvre divers domaines. Cette approche met en relief l'idée d'échange comme facteur d'**enrichissement mutuel**. Or, quand la population indigène perd sa langue ancestrale en devant la remplacer par l'espagnol, une assimilation évidente se produit. La tendance devrait être de trouver l'équilibre à partir des deux langues, sans limiter les apprenants à l'encadrement culturel traditionnel, de reconnaître l'Autre, l'accepter dans sa diversité et sa variété. Tout au moins tel a été le but que l'État a prétendu viser en promulguant deux lois de la république particulièrement importantes qui sont la Loi Indigène 19.253 et la Loi Organique Constitutionnelle d'Éducation - LOCE⁶-

En théorie, l'éducation interculturelle bilingue est un projet ouvert aux principales orientations éducatives des peuples indigènes, assumant la particularité de l'élève indigène et non indigène, en termes linguistiques, culturels et sociaux, et proposant la recherche permanente d'une éducation pertinente qui parvienne à la formation intégrale et démocratique que tout personne souhaite avoir.

Interculturalité dans l'Éducation

La Réforme établit une série de principes pour mener à bien ce Programme, parmi lesquels on trouve :

- Stimuler l'apprentissage et l'utilisation de deux langues.
- Contribuer la récupération, la conservation et le développement des langues et des cultures autochtones.
- Promouvoir le dialogue entre les cultures en le fondant sur le processus social et éducatif local.
- Permettre la participation communautaire dans la gestion éducative, dans la sélection et l'organisation du plan d'études.
- Promouvoir l'utilisation de la langue indigène.
- Développer des processus de formation, de perfectionnement des enseignants et de mise à jour des directeurs d'établissements scolaires.

Dans la praxis, ce n'est pas seulement le professeur qui se trouve face au défi de faire avancer de manière planifiée ce processus. Il est certain qu'il lui revient d'élaborer un plan d'études adéquat et pertinent, en relation avec les contenus cognitifs, axiologiques et méthodologiques. Toutefois, si le reste des agents impliqués dans le processus éducatif - parents, tuteurs, élèves, etc.- ne reconnaissent pas l'existence de cette hétérogénéité sociale, les efforts réalisés par ailleurs en seront visiblement amoindris.

À n'en pas douter, le défi est de découvrir les moyens d'arriver à équilibrer les contenus éducatifs en provenance de la sélection occidentale aussi bien que des apports indigènes. Bien que cela puisse exiger pas mal de créativité et de volonté, il est impossible de ne pas voir dans les apports qui émanent de l'ensemble des traditions et valeurs indigènes propres à l'expression de la pensée et à la conception de la vie, la santé, la nature, etc... de ces peuples, un enrichissement de notre propre vision du monde.

Malheureusement, la flexibilité accordée par la Réforme pour arriver à une adéquation et contextualiser les objectifs, ne trouve pas d'écho dans la réalité quotidienne. Des

études réalisées par le MINEDUC ont mis en évidence le fait que les écoles qui ont un haut pourcentage d'élèves indigènes ne parviennent qu'à de faibles résultats en matière d'apprentissage, pendant qu'augmentent les indices de désertions et de « discontinuité » scolaire. Si l'Éducation Interculturelle Bilingue a en charge plus spécialement la qualité de l'éducation des enfants indigènes, comment s'expliquent d'aussi maigres résultats ?

Un plan d'éducation ne peut pas faire abstraction du fait que s'il y a des problèmes de discrimination et de détérioration progressive et constante du patrimoine culturel et linguistique, il se produira un phénomène de sous-estimation qui mettra en danger les efforts d'intégration. Et c'est cela même qui se passe, probablement à cause d'une formation insuffisante des professeurs et d'un manque de Programmes destinés à éduquer la communauté à la « non discrimination », faute bien sûr aussi de ressources humaines et financières pour appliquer les principes exposés dans la Réforme.

Conclusions

C'est un devoir fondamental pour notre société que celui de trouver la manière de permettre aux peuples autochtones de conserver la richesse de leurs traditions, tout en innovant dans le domaine social et technologique. Comment parvenir à une telle équité ? En créant des espaces propices aux échanges accomplis dans une ambiance de respect et rétroalimentation, exempts de cette charge disqualifiante dont ces peuples ont historiquement fait l'objet.

Il est cependant regrettable de dire que ce n'est pas l'éducation que propose la société chilienne qui mettra fin à la marginalisation des communautés indigènes. Et si cela est vrai pour les groupes dits les plus « forts » -comme c'est le cas des mapuches- cela le sera d'autant plus avec les ethnies qui sont sur le point de disparaître en tant que communauté culturelle spécifique.

Les stratégies qui cherchent à améliorer la situation qui affecte ces peuples, et la tentative pour les accueillir dans le cadre d'une économie globalisée, laissent nombre d'interrogations sans réponses. Essentiellement parce qu'on ne perçoit pas de mise en œuvre claire pour résoudre les défis concrets de ces peuples, en consolidant un dialogue réel apte à assumer les nécessités et les exigences qui sont ici requises.

Nous considérons que les efforts consentis en vue d'une intégration respectueuse de la diversité culturelle ont échoué à cause d'un manque de projets ayant pu prendre naissance à l'intérieur des cultures autochtones elle-mêmes. Lorsque ces projets sont menés par des théoriciens qui méconnaissent la portée humaine de la problématique liée aux cultures originaires, ils présentent une vision partielle qui n'est pas à même de les satisfaire parce qu'elle ne les représente pas. Comment dès lors être surpris de voir que les ethnies se sentent en retard par rapport aux changements sociaux, s'il faut de plus faire face au grave problème de l'extrême pauvreté qui rend encore plus difficile leur intégration dans la société chilienne ? Et nous voilà de retour au point de départ : la seule et unique forme d'échapper à cette stigmatisation, c'est l'éducation.

Nous croyons fermement que ce sujet requiert de la part de la société chilienne des redéfinitions urgentes. L'État a besoin d'affronter, de restructurer et peut-être même de reformuler ses bases idéologiques pour que la « question indigène » soit vue selon une perspective humanitaire, celle-ci pouvant bien être au demeurant, le baromètre qui mesurera le degré de maturité et la qualité des relations humaines au sein de la société chilienne du XXIème siècle.

Bibliographie

Voir article en espagnol.

Notes

(*) Approuvée par le Congrès pendant le gouvernement de Patricio Aylwin et promue par le Ministère de l'Éducation –MINEDUC- pour toutes les écoles municipalisées du pays.

(**) En 1993, est créée la Loi N°19.253, dite Loi Indigène, ayant pour base d'appui la Constitution Politique de la République et la LOCE ou Loi Organique Constitutionnelle de l'Enseignement.

1.-Un exemple qui illustre cette situation, est celui des cours d' « Histoire du Chili » suivis dans différentes écoles tout au long du pays. C'est une histoire racontée de **notre** point de vue, et à partir de **nos sources d'information** de Chiliens non autochtones.

2.-Avant d'approfondir ce sujet, il est nécessaire de clarifier un par un chacun de ces termes :

Education : « Procédure qui permet à une personne de développer ses qualités pour affronter positivement un milieu social déterminé et s'y intégrer. » Cette définition suggère un changement positif pour l'individu qui puisse le rendre apte à s'intégrer dans un ordre déjà établi.

Interculturel : « Interaction de deux cultures ». Dans notre contexte, ce serait une relation qui met l'accent sur l'aspect ethnique et le respect pour la langue et les coutumes de ces groupes autochtones.

Bilingue : « Qui parle deux langues ; écrit en deux langues ». S'il est sûr que le système éducatif chilien privilégie la langue anglaise, nous faisons ici référence au bilinguisme qui met en relation l'espagnol avec l'une des langues autochtones (mapudungun, rapanui, etc.).

3.-Selon une information de l'Institut National de Statistiques – INE - relevée au dernier recensement (2002), la population chilienne compte 15.116.435 habitants, dont 692.192 sont des personnes faisant partie de ces 8 groupes ethniques identifiés. Ceux-ci sont : Alacalupes, Atacameños, Aymaras, Collas, Mapuches, Quechuas, Rapanui, et Yámanas. Bien que les régions géographiques où se concentrent le plus d'indigènes soient les IXe, Xe, et XIe régions du Chili, le phénomène d'intégration qui présente pour nous le plus d'intérêt est celui situé dans l'agglomération de Santiago, car c'est là que le Programme (Interculturel Bilingue) est le plus expérimenté. Pour de plus amples informations, consulter : www.ine.cl et http://revista.indigena.cl/abril03/actualidad_censo.htm .

4.-D'autres ethnies doivent renoncer à ces modifications curriculaires, à cause du nombre insuffisant de locuteurs. C'est le cas des Aymaras, qui dans la région Métropolitaine sont à peine 2.243 personnes, et celui des Rapanuis, 1.169 personnes.

5.-Poblete Rolando, « Educación Intercultural Bilingüe en Cerro Navia », pg.103.

6.-La Ley Indígena data del 28 de septiembre de 1993, y la Loce (Ley N°18.944) del 19 de marzo de 1990.